

Programme incitatif à la plantation d'arbres 2019

Conditions d'admissibilité au programme

Conditions de plantation

- ✓ L'achat et la plantation doivent se faire entre le **1^{er} avril et le 30 octobre 2019**;
- ✓ L'arbre doit être planté à l'**extérieur de l'emprise de rue** et du **triangle de visibilité**, ainsi qu'à **plus de 2 m** d'une infrastructure municipale (borne d'incendie, etc.);
- ✓ **FEUILLUS** : l'arbre a un tronc de **35 mm de diamètre** minimum (à 1,3 m du sol) et est une essence dont la taille à maturité atteint ou excède **5 m**;
- ✓ **CONIFÈRES** : L'arbre a une **hauteur de 1,5 m** minimum et est une essence dont la taille à maturité atteint ou excède **5 m**;
- ✓ **Les arbres suivants ne sont pas admissibles au programme** : saule, peuplier, érable argenté, orme d'Amérique, frêne, if, nerprun, érable à Giguère, pommier, pommelier, cerisier de Virginie « Schubert », genévrier, lilas commun, thuya (cèdre) isolé ou haie.

Conditions de remboursement

- ✓ Fournir une copie du reçu d'achat des arbres;
- ✓ Fournir des photos montrant les arbres et leur position sur le terrain;
- ✓ Le signataire de ce formulaire doit être propriétaire de l'immeuble situé sur le territoire de Mirabel;
- ✓ Le montant remboursable se limite à 50 % du prix de chaque arbre **avant taxes** et à un **maximum de 75 \$ par arbre**;
- ✓ Le nombre d'arbre admissible au programme se limite à :
 - 2 arbres par immeuble unifamilial;
 - 3 arbres par immeuble bi-familial ou duplex;
 - 4 arbres par immeuble multi-logements (3 à 6 logements).
- ✓ Faire une seule demande de remboursement par immeuble, maximum trois (3) immeubles par propriétaire;
- ✓ Faire parvenir le formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés **avant le 30 novembre 2019**, soit par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement
Programme incitatif à la plantation d'arbre 2019
14111, rue St-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3
infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca

La Ville émettra un chèque de remboursement dans les 60 jours suivant l'acceptation de votre demande.

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec le **Service de l'environnement** au **450 475-2006**.

Programme incitatif à la plantation d'arbres 2019

Formulaire de remboursement

Coordonnées du propriétaire

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Code Postal :	
Téléphone :		**Courriel :	
**Veuillez inscrire votre adresse courriel si vous désirez recevoir un accusé de réception du présent formulaire			

Plantation

Adresse de plantation :			
Type d'immeuble :	<input type="checkbox"/> Unifamilial	<input type="checkbox"/> Duplex / Bi-familial	<input type="checkbox"/> Multi-logements (3 à 6 log.)

Arbre 1 – Tous types d'immeuble			
Essence :			
Calibre ou taille :		Emplacement :	
Date d'achat :		Date de plantation :	
Prix payé avant taxes :	\$	X 50% =	\$ (75 \$ maximum)

Arbre 2 - Tous types d'immeuble			
Essence :			
Calibre ou taille :		Emplacement :	
Date d'achat :		Date de plantation :	
Prix payé avant taxes :	\$	X 50% =	\$ (75 \$ maximum)

Arbre 3 - Duplex / Immeuble bi-familial ou Multi-logements (3 à 6 logements) SEULEMENT			
Essence :			
Calibre ou taille :		Emplacement :	
Date d'achat :		Date de plantation :	
Prix payé avant taxes :	\$	X 50% =	\$ (75 \$ maximum)

Arbre 4 - Multi-logements (3 à 6 logements) SEULEMENT			
Essence :			
Calibre ou taille :		Emplacement :	
Date d'achat :		Date de plantation :	
Prix payé avant taxes :	\$	X 50% =	\$ (75 \$ maximum)

Réclamation

Montant total réclamé :		\$
Joint(s) à la présente :	Copie du reçu d'achat des arbres	<input type="checkbox"/>
	Photos des arbres montrant leur position sur le terrain	<input type="checkbox"/>
Signature :		Date :